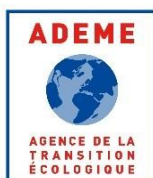




GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 20/05/2026

ÉCONOMIES D'ÉNERGIE : UNE BAISSSE DE 26 % DANS LE SECTEUR TERTIAIRE

Dans un contexte de fortes tensions énergétiques, le Gouvernement a annoncé un plan d'électrification destiné à réduire la dépendance nationale aux énergies fossiles importées et à renforcer la souveraineté énergétique du pays. Les entreprises sont pleinement concernées par cette évolution, en particulier celles du secteur tertiaire, dont les bâtiments doivent adapter et maîtriser leurs consommations d'énergie pour accompagner cette transition. En effet, ce secteur totalise environ 1,2 milliard de m²⁽¹⁾ et représente 15 %⁽²⁾ de la consommation nationale d'énergie finale brute en 2024, faisant de l'efficacité énergétique de ses bâtiments un enjeu stratégique majeur.

La loi fixe des objectifs de réduction de la consommation d'énergie des bâtiments tertiaires via le Dispositif Éco Énergie Tertiaire (DEET). Sa mise en œuvre et son suivi reposent sur la plateforme OPERAT, opérée par l'ADEME, qui recueille chaque année les déclarations de consommation énergétique des acteurs assujettis.

Le présent bilan actualise et complète les premiers enseignements publiés en 2024 et met en lumière une dynamique d'engagement en nette progression. Il permet de montrer que par rapport à la période 2010-2019, les bâtiments engagés réduisent leur consommation d'énergie d'environ 26%, et engagent une transition progressive des énergies fossiles vers l'électrification en cohérence avec le plan d'électrification annoncé par le Gouvernement. Dans ce contexte, la part de l'électricité dans la consommation déclarée progresse, passant de 54 % à 61 % entre 2010-2019 et 2024, tandis que celle du gaz recule de 37 % à 29 % sur la même période.

Une dynamique de déclaration en forte hausse

Lancé en 2022, **OPERAT est la plateforme de recueil et de suivi des consommations d'énergie des acteurs du secteur tertiaire** assujettis au Dispositif Eco Energie Tertiaire, qui encadre les objectifs de réduction de la consommation d'énergie des bâtiments tertiaires à l'horizon 2030, 2040 et 2050, conformément à l'article 175 de la loi ELAN. Elle constitue un outil d'accompagnement essentiel des acteurs du tertiaire dans la transition énergétique.

Depuis le bilan 2022-2023^[3], **les déclarations sur OPERAT ont augmenté de 52 %**, avec plus de 1 145 000 déclarations de consommation validées toutes années confondues, correspondant à près de 340 000 bâtiments assujettis ou équivalents (« Entités Fonctionnelles Assujetties », ou EFA^[4]) au 31 janvier 2026.

La surface déclarée et validée progresse chaque année. **Le taux de remplissage global d'OPERAT est aujourd'hui estimé entre 50 % et 60 % du parc assujetti**. Ces résultats confirment la bonne utilisation de la plateforme et l'implication croissante des acteurs du secteur tertiaire.

Des résultats énergétiques significatifs et une trajectoire 2030 déjà engagée

Les données déclarées montrent une dynamique de réduction des consommations engagée depuis plusieurs années. Entre la période de référence 2010-2019 et l'année 2024, **la consommation d'énergie finale ajustée du climat^[5] diminue de 26 % sur le périmètre correspondant aux déclarations**, avec une baisse de 7% entre 2022 et 2024.

Cette évolution s'accompagne d'une transformation du mix énergétique : la part du gaz diminue au profit de l'électricité. Ces deux tendances combinées conduisent à une **baisse de 32 % des émissions de gaz à effet de serre** sur le périmètre correspondant aux déclarations.

Grâce à cette progression, **près de la moitié des bâtiments ont déjà atteint l'objectif de réduction fixé pour 2030**. Cette proportion augmente régulièrement depuis 2020, témoignant de l'engagement des acteurs du tertiaire à maîtriser leurs consommations d'énergie et contribuant de ce fait à réduire notre dépendance aux énergies fossiles et à renforcer notre souveraineté énergétique.

[1] CEREN, 2023

[2] SDES, Bilan énergétique de la France en 2024, janvier 2026

[3] Performance énergétique du parc tertiaire : quel bilan de l'utilisation de la plateforme OPERAT en 2022-2023

[4] Une entité fonctionnelle assujettie (EFA) correspond à tout établissement concerné par le décret tertiaire

[5] La consommation d'énergie varie selon les températures d'une année donnée : si les températures moyennes hivernales sont en dessous des normales, alors la consommation d'énergie augmente. La consommation d'énergie peut donc être calculée à climat réel ou peut être ajustée du climat.

L'ADEME EN BREF

Au cœur des missions qui lui sont confiées par le ministère de la Transition écologique, le ministère en charge de l'Energie et le ministère en charge de la Recherche, l'ADEME - l'Agence de la transition écologique - partage ses expertises, assure le financement et l'accompagnement de projets de transformation dans des domaines variés : énergie, économie circulaire, décarbonation de l'industrie, mobilité, bâtiment, qualité de

l'air, consommation et production responsables, alimentation durable, bioéconomie, gestion des sols, adaptation au changement climatique et transition juste.

L'ADEME mobilise les citoyens, les entreprises et les territoires pour les aider à progresser vers une société plus sobre en carbone et économe en ressources. Résolument engagée dans la lutte contre le changement climatique et la dégradation des ressources, elle conseille, facilite et soutient les initiatives, de la recherche à la diffusion des solutions.

Établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC), l'ADEME met également ses capacités d'expertise et de prospective au service des politiques publiques.

www.ademe.fr